



REGARDS

SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

numéro **59** - Avril 2008

À LIRE

Le Mot du Maire	2
Le nouveau Conseil Municipal	2
Infos pratiques	3
Permanences des élus	3
Compte rendu Conseil	4
Invitation aux ateliers d'urbanisme	4
Le budget communal	6
Sur le tri des déchets	6
Déclarations de travaux	6
Permis de construire	6
Nos nouveaux arrivants	8
Les armoiries de Neauphle	9
Le carnaval des écoles	10
23 ^{ème} salon des peintres	10
Les œufs de Pâques	10
Le centre de soins de première intention	11
Fête de la musique	12
Agenda des manifestations	12
Le carnet	12



LE MOT DU MAIRE

Bernard JOPPIN

Le Conseil Municipal tient tout particulièrement à vous remercier pour la confiance que vous lui avez accordée lors du scrutin du 9 mars. L'absence d'une liste concurrente ne fait que renforcer l'obligation qui nous est faite de ne pas vous décevoir.

Évolution, implication et concertation : ce sont les mots clés qui sous-entendent l'engagement que nous avons pris pour mener à bien les objectifs que nous vous avons présentés dans notre programme d'action.

Évolution, implication et concertation : ces mêmes termes expriment notre souhait que chacun des habitants participe à la qualité de vie dans notre beau village.

Notre vœu le plus cher est que tout se fasse avec vous, grâce à votre participation positive et constante dans la vie sociale, et que vous puissiez dire: "nous avons réfléchi et contribué à mettre en place les décisions avec notre conseil municipal".

Pour le nouveau conseil municipal, le Maire Bernard JOPPIN

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL ET LES ROLES DES ELUS AU 14 MARS 2008

L'installation du nouveau conseil, du Maire et des Adjointes est une séance inaugurale formelle, qui implique tous les membres de la nouvelle équipe.

Chacun aura un rôle, une fonction, et représentera les intérêts et les choix des habitants du village : conservez ce document, il peut vous être utile.

Cette séance du 14 mars, a été ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer les conseillers municipaux nouvellement élus.

ELECTION DU MAIRE

Au 1^{er} Tour de Scrutin
Monsieur Bernard JOPPIN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Conseil Municipal fixe le nombre des Adjointes à six, conformément à la loi.

ELECTION DES ADJOINTS ET RAPPEL DES MEMBRES

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes et sous la présidence de Monsieur Bernard JOPPIN - élu Maire, à l'élection des adjoints

Le CONSEIL MUNICIPAL est ainsi constitué :
Maire Bernard JOPPIN
1^{er} Maire Adjoint Michèle TROIZIER
2^{ème} Maire Adjoint Philippe LEBLOND
3^{ème} Maire Adjoint Alain JUND
4^{ème} Maire Adjoint Marie-Claude GUIDEE
5^{ème} Maire Adjoint Maurice GAUDIN
6^{ème} Maire Adjoint Jacques GAURIAU

Conseillers municipaux :

Nadine LE RAY
Valentine CHERRIERE
Sandrine HUET
Cécile BLONDEL
Jean-Pierre JULLIEN
Hélène DROUSSENT
Mireille DAPOIGNY
Marc LE GONIDEC
Jean-Philippe AZEMA
Jean-Pierre SIMOULIN
Jean-Claude KUENTZ
Annick VENANT
Daniel SCHAEFER
Patricia BERCE
Agnès KRANTZ-HABERBUSH
Marc LEROY

Chaque personne du conseil va alors être élu ou désigné (selon le cas fixé par la loi) pour jouer un rôle actif dans un domaine bien précis de l'action communale.

Plus tard, lors de la mise en place de la nouvelle équipe de la communauté des communes, d'autres fonctions seront attribuées à des membres de l'équipe.

Le conseil a ensuite élu (ou désigné selon les cas prévus par la loi, la place et le rôle de chaque membre du conseil.

ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Titulaires : Bernard JOPPIN, Alain JUND et Philippe LEBLOND
Suppléants : Michèle TROIZIER, Cécile BLONDEL et Daniel SCHAEFER

MEMBRES POUR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Président : Bernard JOPPIN
Titulaires : Jacques GAURIAU, Michèle TROIZIER, Marie-Claude GUIDEE
Suppléants : Jean-Pierre JULLIEN, Agnès KRANTZ, Marc LE GONIDEC.

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SIAMS - (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA MAULDRE SUPÉRIEURE)
Il a été créé en vue d'assurer l'écoulement normal des eaux dans le milieu naturel et de lutter contre les inondations. Les travaux d'aménagements consistent essentiellement : à curer les fossés, conforter les berges, réaliser et entretenir les bassins de retenue, les rivières. Il regroupe 17 communes et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin en Yvelines.

Siège Syndicat : Montfort l'Amaury
Titulaires : Michèle TROIZIER, Alain JUND

SIARNC - (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU)
Créé en 1960 pour répondre aux exigences de salubrité publique et de protection de l'environnement dans le cadre de la gestion des eaux usées.

Sont traitées : études, construction et exploitation de stations d'épuration d'eaux usées ainsi que des ouvrages intercommunaux de collecte d'eaux. Modification des versements après épuration des effluents dans la Mauldre. Regroupe 12 communes.

Siège Syndicat : Villiers Saint Frédéric
Titulaires : Bernard JOPPIN, Sandrine HUET
Suppléants : Marie-Claude GUIDEE, Annick VENANT

S.I.E.M.M. - (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA MAULDRE MOYENNE)

Gère l'exploitation des réseaux de distribution d'eau potable existants dans les communes de Villiers-St-Frédéric et de Neauphle-le-Château ainsi que l'entretien, le renforcement, l'extension et la mise aux normes des réseaux et matériels.

Siège Syndical : Villiers-Saint-Frédéric

Titulaires : Michel FAURE, Jean-Pierre JULLIEN, Bernard JOPPIN

S.I.T.E.R.R. (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT ET D'EQUIPEMENT DE RAMBOUILLET ET DE SA RÉGION)

Sa mission principale consiste à organiser le transport des élèves sur des lignes régulières desservant les établissements de Rambouillet et de la Queue-lez-Yvelines. Il regroupe 85 communes. Organise et assure le transport routier des usagers sur les trajets aller et retour à partir des communes adhérentes.

Siège Syndical : Rambouillet

Titulaires : Jean-Claude KUENTZ, Marc LE GONIDEC

Suppléants : Hélène DROUSSENT, Alain JUND

S.I.V.O.M. de Montfort l'Amaury - (SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION MULTIPLE)

Créé en 1967 pour la construction du collège Maurice Ravel de Montfort l'Amaury, il regroupe les 29 communes du canton. Ses principales réalisations : construction et gestion de la piscine et du gymnase situés à Montfort, participation à la construction et aux travaux d'entretien des collèges de Beynes, de Jouars-Pontchartrain et de Montfort, gestion des cantines des collèges de Beynes et de Jouars-Pontchartrain.

Siège Syndical : Montfort l'Amaury

Titulaires : Bernard JOPPIN, Maurice GAUDIN

Suppléants : Alain JUND, Philippe LEBLOND

LES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION DES FINANCES

Maire Adjoint – Michèle TROIZIER

Valentine CHERRIERE, Sandrine HUET, Marc LE GONIDEC, Jean-Pierre JULLIEN

COMMISSIONS DES ASSOCIATIONS - FÊTES ET COMITÉ DES FÊTES

Maire Adjoint - Philippe LEBLOND

Maurice GAUDIN, Jean-Pierre SIMOULIN, Mireille DAPOIGNY, Daniel SCHAEFER, Marc LEROY, Cécile BLONDEL.

COMMISSION DE LA COMMUNICATION

Maire Adjoint - Alain JUND

Marc LEROY, Agnès KRANTZ, Daniel SCHAEFER, Cécile BLONDEL, Hélène DROUSSENT, Jean-Pierre SIMOULIN, Jean-Claude KUENTZ

COMMISSION D'URBANISME

Maire Adjoint – Marie-Claude GUIDEE

Marc LEROY, Jean-Pierre JULLIEN, Sandrine HUET, Jean-Philippe AZEMA, Annick VENANT, Valentine CHERRIERE, Patricia BERCE, Agnès KRANTZ.

COMMISSION DES ECOLES – CANTINE – GARDERIE

Maire Adjoint – Maurice GAUDIN

Patricia BERCE, Valentine CHERRIERE, Mireille DAPOIGNY, Nadine LE RAY.

COMMISSION DES TRAVAUX

Maire Adjoint – Jacques GAURIAU

Jean-Philippe AZEMA, Hélène DROUSSENT, Marc LE GONIDEC, Jean-Pierre SIMOULIN, Jean-Pierre JULLIEN

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – CCAS

Le Conseil Municipal a fixé le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à :

Cinq personnes (élues par le Conseil Municipal) et cinq personnes représentant des Associations nommées par Monsieur Le Maire Président du CCAS)

Président : Bernard JOPPIN

Membres Conseil : Mireille DAPOIGNY, Hélène DROUSSENT, Daniel SCHAEFER, Jean-Pierre SIMOULIN, Annick VENANT, Nadine LE RAY

Membres extérieurs : Jacques TROIZIER, René BOUZERAND, Hélène MANCEAU, Jean-Pierre HENRY

DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES CULTURELLES ET AU PATRIMOINE : Marc LEROY

DÉLÉGUÉ À LA PRÉVENTION, LA SÉCURITÉ ET LA DÉFENSE : Daniel Schaefer

DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES SOCIALES

Patricia BERCE

MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU JEU DE PAUME

Philippe Leblond- Maurice Gaudin- Jean-Pierre Simoulin.

INFOS PRATIQUES

► Horaires d'ouverture de la Mairie :

- Tous les matins de 9 h à 12 h, fermée le lundi après-midi
- Les mardis, mercredis et jeudis de 13h30 à 17h,
Le vendredi de 14h30 à 18h,
Le dernier samedi du mois de 9h à 12h,
La veille de ce jour (dernier vendredi du mois) ouverture de 13h à 17h.
Le Service de l'Urbanisme sera ouvert aux mêmes horaires.

► **Téléphone :** 01 34 91 00 74

► **Télécopieur :** 01 34 89 57 20

► **Email :**

mairie.neauphle@wanadoo.fr

► **Site Web :**

www.neauphle-le-chateau.com

PERMANENCES DES ÉLUS

► MONSIEUR LE MAIRE INTERCOMMUNALITÉ

Bernard JOPPIN

Sur rendez-vous

► FINANCES - COMMUNICATION INTERNE

Michèle TROIZIER - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► FÊTES /ASSOCIATIONS/FLASH/ COMITÉ DES FÊTES

Philippe Leblond - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES

Jacques GAURIAU - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► ÉCOLES - CANTINE - GARDERIE

Maurice GAUDIN - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► URBANISME

Marie-Claude GUIDEE - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous

► COMMUNICATION

Alain JUND - Maire-Adjoint

Sur rendez-vous



COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

DELEGATION DE SIGNATURE AU MAIRE

Les délégations données au Maire par le Conseil Municipal pour la durée de son mandat portant sur :

- la réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus au budget, dans les limites fixées par le Conseil Municipal,
- la passation et le règlement de certains marchés négociés et conventions, lorsque les crédits sont prévus au budget,
- la création de régies comptables,
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- la fixation des honoraires des hommes de loi et experts,
- la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- la passation des contrats d'assurance,
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- l'exercice au nom de la Commune des droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme,
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal,
- le fait d'intenter au nom de la Commune les actions en Justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans le cas notamment d'autorisation d'occupation des sols,
- l'autorisation de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, qui peuvent être passés sans formalité préalable en raison de leur montant, et ne pouvant excéder 206 000 euros HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2008 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS NEAUPHLEENNES

C.C.A.S.	9 150
ainsi que pour les Associations suivantes :	
ASLC - MJP	45 000
ADGY - association des directeurs généraux de mairie des yvelines.....	100
AIDERA	1 200
Amicale personnel communal.....	8 000

ANACTI - Association des commerçants et artisans de Neauphle-le-Château	1 000
ANEP	260
APEJ canton Montfort (handicapés)	100
Association du Jeu de Paume	12 000
Association victimes rescapés déportés	100
Club des Aînés.....	8 500
Club philatélique - association cpnc	840
Club tennis de table.....	800
Comité cantonal (Croix Rouge)	350
Comité départemental Prévention Routière.....	120
Comites des Fêtes	35 000
Comites des Fêtes - (subvention exceptionnelle) ...	3 000
Culture Bibliothèque pour Tous	2 500
Ecole Emile Serre association u.s.e.p.	250
Ecole maternelle coopérative scolaire fonctionnement.....	1 530
Ecole maternelle sorties scolaires	810
Ecole primaire Emile Serre coopérative scolaire fonctionnement	2 330
Ecole primaire Emile Serre sorties scolaires	3 200
Ligue française contre le cancer	300
R.C.N. Neauphle-le-Château.....	19 820
R.C.N. Neauphle-le-Château (subvention exceptionnelle)	6 121
Scouts Unitaires de France	400
Secours Catholique	350
Société boule neauphleenne	300
Société Populaire	310
Syndicat d'initiative	3 660
Tennis club	13 000
Tennis club - (subvention exceptionnelle)	3 000
U.N.C	550
Total	174 801 euros

ELABORATION D'UNE CARTE DE BRUIT

Délibération déjà prise lors du Conseil du 3 décembre 2007, il est désigné Daniel SCHAEFER et Marc LEROY, son suppléant, pour représenter la commune à la commission d'appel d'offres avec voix consultative, aux réunions de la commission départementale de suivi des cartes de bruit et aux réunions techniques du groupement de commandes. Une dépense de 0,45 euro TTC multiplié par le nombre d'habitants, soit 1 267 euros sera prévue au budget.



DELEGATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN AU PROFIT DE MONSIEUR LE MAIRE AVEC POSSIBILITE DE SUBDELEGATION A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES YVELINES

Il est délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, l'exercice au nom de la commune, du droit de préemption urbain, que la commune en soit titulaire ou délégataire, ainsi que la possibilité de déléguer l'exercice de ce droit à l'occasion d'une aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme.

Cette subdélégation pourra donc être accordée le moment venu à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines, si l'aliénation d'un bien se présente au sein du périmètre d'exercice du droit de préemption urbain.

LOI SOLIDARITE ET RENOUVELEMENT URBAIN (SRU)- OBLIGATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité (1 voix contre : Monsieur Alain JUND), décide :

- Pour la 3^{ème} période triennale courant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010, un objectif de réalisation de 32 logements locatifs sociaux est fixé.
- A plus long terme, un objectif total de réalisation de 184 logements locatifs sociaux, égal à l'écart entre le nombre de logements correspondant à 20 % des résidences principales présentes sur la commune au 1^{er} janvier 2007 et le nombre de logements locatifs sociaux ouverts à la location sur la commune à cette même date est fixé. Cet objectif de réalisation sera réajusté à l'issue de la période triennale 2008-2010.
- La commune s'engage à faciliter, par tous les moyens qui lui sont ouverts, la réalisation de ces logements locatifs sociaux, notamment

par le recours aux dépenses prévues par l'Article L.302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation : subventions foncières, travaux de viabilisation de terrains ou de biens immobiliers mis ensuite à disposition pour la réalisation de logements locatifs sociaux, cession de terrain à un prix avantageux pour la réalisation de tels logements.

MAJORATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS DANS LE CADRE DE L'OPERATION IMMOBILIERE – 21/23 ET 40, RUE SAINT NICOLAS A NEAUPHLE-LE-CHATEAU

Par délibération en date du 28 juin 2006, le Conseil Municipal a engagé la commune dans le cadre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) pour la réalisation de logements sociaux, notamment au 21/23 et 40, rue Saint Nicolas à NEAUPHLE-LE-CHATEAU.

Cette opération a été confiée à l'OPIEVOY pour la construction de 11 logements avec places de stationnement.

Celle-ci nécessite une majoration du coefficient d'occupation des sols (COS) de 20 % qui est le maximum autorisé par l'article L 127-1 du Code de l'Urbanisme et qui ne préjudicie pas à l'économie générale du Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

○ d'instituer une majoration du COS de 20 %, dans le cadre de l'opération de logements

conventionnés concernant les parcelles cadastrées section A 338, A 339, A 2593 au 21/23, rue Saint Nicolas d'une contenance de 402 m², 8 logements et A 1216 au 40, rue Saint Nicolas d'une contenance de 234 m², 3 logements en zone UA au Plan d'Occupation des Sols soumises à un COS de 0,80.

○ et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

PRESCRIPTION DE LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION

Il est décidé de prescrire la révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé et sa transformation en plan local d'urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L. 123-1 et suivants, R. 123-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

○ de charger le cabinet Eric Bouchard de réaliser les études nécessaires à la révision du POS.

○ de mener la procédure selon le cadre défini par les articles L. 123-7 à L. 123-10, R. 123-16 du code de l'urbanisme en ce qui concerne l'association et la consultation des diverses personnes publiques,

○ de fixer les modalités de concertation prévues par les articles L. 123-6 et L. 300-2 du code de l'urbanisme de la façon suivante :

○ 2 ateliers de travail avec la population en phase diagnostic,

○ 3 ateliers thématiques en phase PADD

○ 1 exposition publique pour le PADD, reprenant le diagnostic et le PADD (diffusion de l'information aux habitants par publication de l'avis dans le bulletin municipal),

○ de donner délégation au maire pour signer tout contrat ou convention de prestation de services qui serait nécessaire concernant la révision du POS

○ de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant aux frais matériels et éventuellement aux frais d'études liés à la révision du plan local d'urbanisme ;

○ que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'étude du plan local d'urbanisme sont (seront) inscrits au budget de l'exercice considéré (chapitre 20 - article 202)

QUESTIONS DIVERSES

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR L'HÔPITAL DE JOUARS-PONTCHARTRAIN

Mireille DAPOIGNY est désignée pour représenter la Commune auprès du Conseil d'Administration de l'Hôpital de JOUARS-PONTCHARTRAIN.

INVITATION

Croiser l'expérience des Neauphléens et le regard des urbanistes

PLU

Décidée dès le 7 avril dernier en conseil municipal, la transformation du POS (Plan d'Occupation des Sols) en PLU (Plan Local d'Urbanisme) est entrée dans sa phase d'étude.

Ensemble, attentifs à la qualité architecturale, urbaine et paysagère de notre village, nous mettrons en commun nos compétences, notre connaissance des lieux, des modes de vie actuels ou souhaités, inscrivant nos réflexions personnelles dans un contexte connu ou en devenir, pour construire notre PLU.

Acteurs avec nous de cette "construction", les urbanistes retenus pour nous aider, conduiront **DEUX ATELIERS ITINÉRANTS** à la découverte ou redécouverte de nos rues, sentes, places et chemins :

▶ **LE SAMEDI 7 JUIN** le matin pour le sud du village (la Gouttière, la chaussée au coq, les petites friches, le Vivier)

▶ **LE SAMEDI 14 JUIN** en matinée également, pour sa partie nord (le centre du village, le Bois Gaillard, la Chapelle Saint-Maure, le Bois du four, Chatron).

▶ **LE JEUDI 5 JUIN, une réunion commune de préparation à ces deux ateliers se tiendra à 20h30 en salle du conseil, où il est facile d'étaler des plans !**

RAPPEL

Les réformes engagées ne nous dispensent pas aujourd'hui de poursuivre l'application des règles régissant les conditions d'occupation du sol. Pour ne pas retarder la réalisation de vos projets, pensez à effectuer les formalités nécessaires : déclaration préalable ou permis de construire.

BUDGET COMMUNAL DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

RAPPEL

Le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice écoulé.

Le budget de la commune est l'acte par lequel sont prévues et votées les recettes et les dépenses annuelles de la commune. Il est établi en section de fonctionnement et section d'investissement, tant en recettes qu'en dépenses.

1• Le Conseil municipal a approuvé le compte administratif 2007 de la commune dans sa séance du lundi 7 avril 2008, ainsi que l'affectation des résultats, en présence de Monsieur Bernard Joppin.

- Section de fonctionnement excédent de 490 173,91 euros.
- Section d'investissement déficit de 308 487,53 euros.

Soit un excédent global de 181 686,38 euros

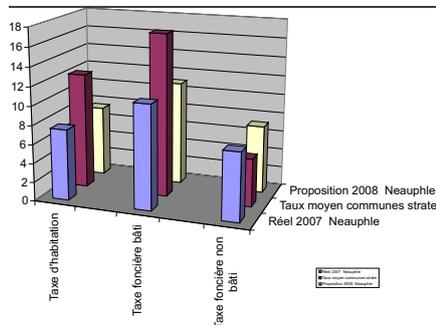
Lors du vote des taux d'imposition 2008, Monsieur le Maire a rappelé que c'est la communauté des communes "Cœur d'Yvelines" qui gère la Taxe Professionnelle.

2• Les taux d'imposition sont votés sans changement par rapport à 2007. Et la commune conserve un taux nettement plus bas que les villes de 2000 à 3500 habitants des Yvelines.

3• Le Conseil a voté un budget primitif ainsi libellé :

- Section de fonctionnement 240 924,74 euros.
- Section d'investissement 156 864,00 euros.

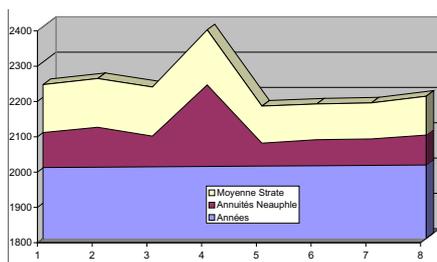
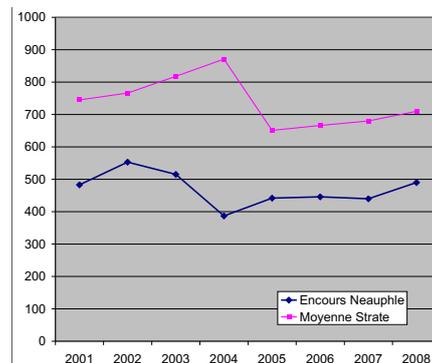
Notez que les encours et les annuités de la dette de Neauphle-le-Château restent maîtrisés aux 2/3 des communes de la strate (catégorie de communes des Yvelines de 2000 à 3500 Habitants).



Taux d'imposition	Réel 2007	Tx moyen	Proposition 2008	Produits valeur
Taxe d'habitation	7,5	12,2	7,5	421 275
Taxe foncière bâti	11	17,1	11	441 870
Taxe foncière non bâti	7,15	5,04	7,15	11 364
Total				874 509

Annuités de la dette Neauphle le Château (en milliers d'Euros)

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Annuités de la dette	99	113	87	231	65	74	75	85
Moyenne Strate	136	138	139	156	105	101	102	110



Encours de la dette Neauphle-le-Château (en milliers d'Euros)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (Estimé)
Encours de la dette	483	553	515	387	442	446	440	520
Moyenne Strate	745	766	818	871	651	666	680	710

DÉPÔT DE PAIN RUE MARIUS MINNARD

Chez Saïd
Boulangerie Pâtisserie Artisanale
Centre Commercial de la Ponte à l'Ange
73450 Villepreux
Tél.: 01 30 56 11 37 - GSM : 06 83 30 24 76

L'Hair du temps
Votre instant coiffure...
Esthétique
19 rue Marius Minnard
78640 Neauphle le château
Tél : 01 34 89 41 95

SUR LE TRI DES DÉCHETS

Après plus de 2 ans d'expériences de traitements sélectifs des déchets ménagers le bilan est positif, mais nécessite un rappel sur les procédures pour chacun d'entre-nous. En effet, lors du ramassage des encombrants du mercredi 2 avril, nous avons déjà dès le dimanche soir des trottoirs encombrés de tous les déchets ensemble et indifférenciés.

Ce qui présente de nombreuses difficultés :

- ▶ Les trottoirs encombrés obligent les piétons à passer sur la route : un danger réel pour les enfants et les personnes à mobilité réduite.
- ▶ Le fait d'avoir tout dès le dimanche rend impossible le tri pour le personnel de ramassage.
- ▶ Nul doute que ce n'est pas non plus très agréable à partir de la fin du Week-end de voir les déballages inesthétiques.

Quelques règles simples à respecter pour un meilleur usage de l'espace public :

- ▶ Ecobus (ramassage des produits toxiques) aura lieu le 17/05/08 de 14h à 17h sur le parking de la Maison du Jeu de Paume,
- ▶ Médicaments chez notre pharmacien habituel,
- ▶ Piles, à la Mairie de Neauphle-le-Château, collecteur de piles usagées à la disposition des Neauphléens,
- ▶ Sortez vos ordures ménagères le lundi soir et le jeudi soir. Ramassage les mardis et vendredis matin.
- ▶ Pliez et démontez les caisses en carton et papiers et les sortir le mercredi soir avec les emballages (bac couvercle Jaune). Ramassage jeudi matin.

- ▶ Sortez vos verres le mardi soir des semaines paires (caissette verte). Ramassage mercredi matin.
- ▶ Les encombrants sont à sortir la veille des **2^{ème} mardis de janvier, avril, juillet, octobre**. Ramassage le mercredi.
- ▶ Si vous avez des doutes sur la destination d'un emballage : <http://www.coeuryvelines.fr/?modele=modele3&id=177>
- ▶ Pour tout savoir : <http://www.ecoemballages.fr/>
- ▶ Pour être encore mieux conscients et informés : <http://www.reduisonsnosdechets.fr/>
- ▶ Si vous doutez encore, utiliser le bac des OM (ordures ménagères) à défaut.

Pratique :

- ▶ **Centre de Tri de Thiverval-Grignon - CR2T** du lundi au vendredi de 6 h à 17 h, le samedi de 6 h à 12 h.
Téléphone : 01 30 55 42 93
Adresse : Lieu-dit "le Ru-Maldroit".
Preennent les déchets mêlés, les végétaux, les gravats, les palettes, les emballages, les pneus des particuliers (sous conditions tarifaires)
- ▶ **Eco-Tri de Limay**
Téléphone : 01 30 92 12 74
ou 01 34 64 34 34.
Adresse : Route de Meulan en face de Carrefour derrière Colas. Déchetterie avec une liste de matériaux acceptés très complète, reçoit tous les déchets du BTP y compris d'amiante-ciment.

A qui puis-je m'adresser si j'ai un doute ou un problème ? :

A la communauté des communes "Cœur d'Yvelines" 01 34 89 23 17 et/ou cccy@wanadoo.fr



DÉCLARATIONS DE TRAVAUX

- Mme DUPREY Simone : toiture, verrière - 46, grande Rue
- Mr /Mme APPASAMY : véranda - 62, route de Saint-Germain
- Mme Brigitte DUTORTE : détachement d'un terrain - 57, avenue de la République
- M. Nicolas LE CORPS : pose de velux - 13, rue du 8 mai 1945
- M. Mme Gérard HENIN : toiture, garage + abri de jardin - 71, rue de Villancy
- Mme Françoise DUBURQUE : toiture et gouttière - 29, grande Rue
- M. Alain JUND : pose de velux - 3, dom. de la Pierre Sauteuse
- Mlle MONTENERO /M. GONCALVEZ : surélévation couverture - 4, rue d'Orbec
- SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES : porte d'entrée - 17, grande Rue
- Mr et Mme CLASSEN : portail - 16, route de chevreuse
- M. MASCRET : modification aspect extérieur - 10, place aux herbes
- M. BRETON : réfection clôture - 29, rue Marius Minnard

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. BENDRIS Hamed : garage 47, rue de Villancy
- M. JAMBART Michel : piscine Avenue de Chatron
- M./Mme CRESPIEN : maison individuelle - 7, avenue de la Gouttière
- M. C. BASQUE : velux 6, chemin des Ecartes
- M./Mme DELOUSTAL Joël : box 3, chemin Pierreux
- M./Mme SANTERRE : modification sous-sol - 39, rue de la Gouttière
- M./Mme CHIVET : garages - 47, rue de Villancy

**LE 17 MAI DE 14H À 17H :
L'ECOBUS SERA DEVANT LA
MJP POUR RECUEILLIR LES
PRODUITS TOXIQUES
(PEINTURES, ETC...)**





LA VIE DE LA COMMUNE

NOS NOUVEAUX ARRIVANTS

Rencontrés par Cécile Blondel et Alain Jund



Anne-Caroline et Francis. se sont installés à Neauphle au 3^o trimestre 2007.

Tous deux Ingénieurs en mécanique dans l'automobile, habitant et travaillant à Rueil-Malmaison, ils voulaient habiter la campagne le long de la RN12. Après 5 visites décourageantes, ils sont venus voir une

maison ancienne près du centre ville :

« Le coup de cœur : nous avons signé le jour même ».

« Le village si typique, la campagne et un petit jardin, les commerces à pied, nous avons craqué ».

Et dans une conversation souriante :

« Le temps pour aller travailler ? Vous savez en se levant à 5h30, la journée commence bien »

Quel accueil à Neauphle ? « Oh... pendant des mois, le bricolage et l'aménagement... Mais à partir de la réunion organisée par la Mairie pour les nouveaux arrivants en décembre 2007, il y a eu une accélération : nous avons maintenant des amis. »

Comme de nombreux jeunes couples, le temps de libre commence le samedi «faire les courses



Catherine et Pierre voulaient quitter Clamart au 3^e trimestre 2007, pour trouver une maison dans le 78 (dans le secteur de Rambouillet) ou le 91 (vers la vallée de l'Orge). Ils ont recherché leur maison par le média du moment "Internet", là où l'on voyage dans le monde sans bouger de chez soi.

Au final ils ont hésité entre deux maisons, dont l'une était à Neauphle. Tout le monde a donné son avis, Raphaël le fils, et les grands-parents. "Si nous avons choisi la maison de Neauphle c'est que nous avons eu un coup de cœur dès la première visite, nous avons ensuite sympathisé avec l'ancien propriétaire, et trouvé ici la tranquillité, le calme, le charme des vieilles poutres comme le cachet des murs anciens".

Le village lui-même emportait la décision "Son charme, l'accès à la RN12, les gares à quelques minutes, les écoles, et le collège, le centre ville à pied, toutes les conditions étaient réunies". Après quelques mois, ils ne déchantent pas malgré les embouteillages : "Nous travaillons pour l'un à Colombes et l'autre à Bagneux, et

nous devons calculer notre temps de transport".

Les animaux familiers se sont bien habitués aussi, que ce soit la vieille et adorable peluche, ou les perruches calopsittes (tellement bavardes quand elles entendent des invités que le maître de maison doit mettre une toile sur la cage pour leur faire croire qu'il est temps de dormir...)

"Nous avons été magnifiquement accueillis par nos voisins et intégrés aussi grâce à la réunion de la Mairie pour les nouveaux arrivants".

Tous nos nouveaux arrivants ont une activité en commun : "Le bricolage !, surtout quand on arrive dans une maison ancienne, il y a toujours quelque chose à réparer, reprendre, refaire à notre goût". Mais ils trouvent le temps pour faire du yoga au village, et planifier leurs voyages de détente.

• Qu'est-ce qu'il leur manque ? Pour Raphaël qui est en troisième au collège, "ce sont les copains et la liberté d'aller et venir" (il était en ville). Même s'il profite de sa nouvelle chambre et que tout va bien pour lui en classe, ses amis sont loin. Il en a néanmoins ici retrouvé au tennis club. Pour les parents, c'est l'absence d'un marché à Neauphle le samedi, (même s'ils retrouvent avec plaisir les commerçants de la place), et pendant leur temps de libre ils voudraient trouver "un café-concert et des manifestations à thèmes au village".

• Ce qu'ils apprécient : "Ici nous sommes si tranquilles, nous sommes en paix, nous

(la boulangerie et la boucherie de Neauphle); mais aussi des promenades, et un peu de détente. »

Et notre jeune couple trouve encore un temps de loisirs : le bricolage, le karting pour Monsieur, le Chi-Cong (ou Chi-Kung) mais aussi les étoiles avec une lunette astronomique pour Madame :

"Je suis avec intérêt les mouvements dans le ciel, et la théorie du choc entre deux constellations prévue dans 3 milliards d'années... la terre serait éjectée... "

Et là, nos hôtes, dans un univers très contemporain, y développent une gentillesse qui se transmet, et nous apportent leur vue très perçante de l'univers proche comme du très lointain.

Et pour terminer notre entretien :

• Que pourrions-nous améliorer à Neauphle ? "L'absence de déchetterie" (La communauté de communes CCCY y travaille)

• Les plus de Neauphle ? "Je ne sais pas, j'aime l'air, le calme, la forêt, se balader, on se sent chez soi" dit l'un, et l'autre ajoute "On me dit bonjour quand j'arrive à l'arrêt de l'autobus !"

voulons le rester, mais nous sommes prêts aussi à faire un pas vers le village en nous impliquant » et plus loin "Lors de notre première visite nous avons l'impression - depuis le jardin St Martin et la Grand Rue, d'être dans un village de montagne".

PARTICIPER, NOUS RACONTER UNE HISTOIRE, PARTAGER VOS TALENTS....

VOUS ÊTES :

- un ancien du village,
- un nouvel arrivant,
- seul(e),

VOUS AVEZ :

- des idées,
- une histoire à raconter,
- vu l'évolution du village,

VOUS VOULEZ :

- participer, partager vos talents,
- aider, donner de votre temps,
- transmettre vos compétences,

Ecrivez, ou téléphonez à la Commission Communication de la Mairie, Écrire à : mairie.neauphle@wanadoo.fr à l'intention de Alain Jund
C'est pour vous que nous travaillons.

MERCI À VOUS DE
NOUS AVOIR REÇUS
ET RENDEZ-VOUS
LORS DE LA

“FÊTE DES
VOISINS”
LE MARDI 27 MAI



Venez avec votre panier
picnic rencontrer et
partager avec vos voisins.

Le Comité des Fêtes vous
offre à partir de 19h30
l'apéritif et les friandises
pour les enfants sur les 3
points de rencontres qui
seront aménagés avec tables
et chaises :

- le jardin St Martin (école
primaire en cas de pluie)
- l'école maternelle
- la maison du Jeu de Paume

C'est la première fois que
nous organisons cette
manifestation nationale à
Neauphle sauf la rue de la
Gouttière qui se mobilise
depuis quelques années avec
son repas de quartier en
commun.

Nous souhaitons vous voir
nombreux car c'est un
moment privilégié pour faire
connaissance avec ses
voisins et pour développer la
convivialité et la solidarité
de proximité.
Ne manquez pas cette
occasion !!!!

A PROPOS LES ARMOIRIES DE NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

Marc Leroy



Plusieurs amis, de Neauphle et d'ailleurs, m'ayant récemment interrogé sur les armoiries de notre village, je propose donc à nos lecteurs quelques éléments et pistes complémentaires à ceux déjà publiés dans mon livre¹, en remerciant Alain Jund des renseignements qu'il m'a fournis et en m'appuyant sur le remarquable Traité d'Héraldique de Michel Pastoureau², ouvrage le plus récent et le plus abouti en ce domaine.

Sur les instructions du régime de Vichy, nourries par les travaux des meilleurs érudits et héraldistes, une monumentale publication de toutes les armoiries des communes de France fut entreprise dès 1940, afin d'enraciner de manière visuelle et " parlante " l'histoire actuelle de nos villes et villages dans leur passé le plus ancien. C'est ainsi que les trois tomes dévolus à la Seine-et-Oise³, illustrés de planches dues au talent du peintre héraldique R. Louis, récemment disparu, révélèrent à nos concitoyens les armoiries de Neauphle-le-Château. Divisé par une partition verticale (ou parti) en deux parts égales, l'écu de Neauphle accole deux armoiries familiales d'ancienneté et d'illustration comparables, formule qui se répand en nos régions à partir du XIVe siècle : à dextre (droite) le lion d'or dressé à la queue fourchée, sur un fond de gueules (rouge) emblème de la famille originelle de Neauphle dès 1118 ; à senestre (gauche) l'aigle de sable (noir) de la famille de Chevreuse sur fond argent (blanc), famille qui hérite de la châtellenie de Neauphle suite au mariage de Marie de Neauphle avec Guy de Chevreuse, autour de l'an 1249.

Les travaux pionniers de M. Pastoureau ont définitivement permis de lier l'apparition des armoiries en Europe occidentale, à partir du début du XIIe siècle, à l'évolution de l'équipement militaire en nos régions entre la fin du XIe et le milieu du XIIe siècle : difficiles à identifier en raison du capuchon de mailles du haubert et du nasal du casque qui dorénavant leur recouvraient en partie le visage, les combattants se firent alors reconnaître par des figures géométriques, animales ou florales peintes sur la surface plane de leurs boucliers en amande. En moins d'un siècle, ces motifs décoratifs identitaires devinrent peu à peu des emblèmes individuels et permanents, puis des signes emblématiques héréditaires, soumis à partir de la fin du XIIe siècle à une codification de plus en plus complexe. Dans cette histoire primitive, les armoiries de Neauphle sont donc fort précoces, puisqu'à l'origine seulement réservées aux membres des familles régnautes et à leurs grands feudataires (statut qui était précisément celui de la famille de Neauphle à la Cour des Capétiens), avant l'extension de l'adoption d'armoiries par les autres chevaliers et écuyers après le milieu du XIIe siècle, entre Loire et Meuse.

La simplicité de l'écu de Neauphle est une

autre preuve de sa grande ancienneté : couleurs tranchées et graphisme dépouillé, bichromie de chaque moitié comportant un seul animal héraldique, symétrie et plénitude de l'ensemble ne présentant aucune des multiples complications et enchevêtrements qui se développent à partir du XIVe siècle. Jusqu'à la fin du XIIe, presque toutes les armoiries sont bichromes, 60% sont animalières, le lion et l'aigle étant les plus utilisés (non démunis de sous-entendus politiques, l'aigle représentant les vassaux ou partisans de l'Empereur, le lion ses adversaires – ce dernier point fort logique pour la famille de Neauphle proche des rois Capétiens).

Dans le vaste corpus des armoiries médiévales, environ 15% sont chargées d'un lion, proportion inégalée pour aucune autre figure héraldique, et ce dès le XIIe siècle. Plus fréquent dans les blasons du Nord et du Nord-Est qu'en Ile-de-France, le lion est présent dans tous les écus des familles régnautes d'Occident et chez une grande proportion de familles nobles, à l'exception du Roi de France et de l'Empereur. Au-delà des implications politiques précitées, et de la symbolique inhérente aux bestiaires médiévaux (force, courage, générosité, sagesse, justice, paternité de Dieu, rôle christologique lié à un pouvoir de résurrection), le lion est également un motif ornemental apprécié, tout en incarnant le stéréotype du chevalier chrétien combattant le dragon païen. Dans le blason neauphléen (modèle médiéval-type hérité de l'art mésopotamien du IIIe millénaire avant J.C.), le lion est dit « rampant », c'est-à-dire dessiné de profil, dressé verticalement sur sa patte postérieure gauche, les trois autres levées et la queue érigée parallèlement à son dos. C'est là son attitude héraldique la plus ordinaire.

Moins fréquent que le lion dans les armoiries occidentales au Moyen-Age (dans une proportion d'un pour six), l'aigle est essentiellement une figure héraldique nobiliaire, symbole de puissance et d'autorité, mais aussi de paternité, de contemplation et de régénération spirituelle. Très répandu géographiquement en terres d'Empire, il est également présent en Normandie et en Ile-de-France occidentale. Bien dessiné sur notre blason, il est représenté aplati, la tête dressée de profil à gauche, les ailes étendues et symétriques, les pattes écartées, comme s'il était cloué sur l'écu tel un trophée primitif. Comme pour le lion, la figuration stylisée de l'aigle est issue de l'art mésopotamien du IIIe millénaire avant notre ère. Dans les armoiries de Neauphle comme dans maints autres exemples de l'iconographie féodale en Occident, l'association de l'aigle et du lion symbolise l'union harmonieuse des forces célestes et des forces terrestres, du tonnerre et de la fertilité.

1- Si Neauphle-le-Château m'était conté, Commune de Neauphle-le-Château, 2003, p.13.

2- 2^e édition, Paris, Picard, 1993.

3- Paris, Imprimerie Nationale, 1944-1959.µ

LE CARNAVAL DES ÉCOLES

La commission scolaire.

Cette année l'école primaire s'est jointe à l'école maternelle pour le défilé du Carnaval.

Les enfants étaient déguisés ainsi que des adultes. Tous les enseignants comme le personnel périscolaire avaient fait l'effort de se glisser dans un costume et de se joindre au cortège pour la plus grande joie des enfants qu'ils encadraient.

Le ciel a été clément, et le défilé a respecté le très long parcours jusqu'au centre ville. Une mobilisation quasi générale de tous les parents, a fait qu'une foule nombreuse a réjoui les yeux par la diversité des déguisements, des couleurs, et l'originalité de costumes.

Nous avons partagé un plaisir niché dans les yeux des petits, et le cœur des grands.

Merci à tous les enseignants, accompagnateurs ainsi qu'aux parents.



UN XXIIE SALON NEAUPHLÉEN

Marc Leroy



Le 23^e Salon des Peintres et Sculpteurs amateurs de Neauphle vient de se tenir à la M.J.P. du 5 au 13 avril.

Trente-trois peintres et trois sculpteurs de Neauphle et de ses environs (40 en 2007, mais beaucoup de nouveaux cette année) ont exposé leurs œuvres dans le cadre chaleureux et familier de la grande salle habituelle. Public nombreux et intéressé dès le

vernissage et tout au long de la semaine, un bon tiers plus fourni que l'an dernier, ainsi que des achats plus nombreux que par le passé (plus d'une vingtaine cette année). Variété et qualité des œuvres présentées (certaines comme précédemment, accompagnées d'une notice explicative), que consacrent les trois prix à présent traditionnels : le Prix de la Municipalité accordé à Edith Malaquin, celui du Syndicat d'Initiative à Michèle Saint-Dizier, et celui du Lions Club à Valérie Engel.

Nos sincères félicitations aux trois heureux lauréats, et tous nos remerciements à l'équipe du Syndicat d'Initiative et à Olivier Teboul (bravo pour la disposition aérée et harmonieuse, couleurs et formats subtilement dosés ...), à qui la réussite de cette manifestation incombe pour une si grande part, contribuant efficacement au rayonnement de notre commune au sein de sa région.

CHASSE AUX ŒUFS DE PÂQUES

Dimanche - matin de Pâques - les cloches de retour de Rome, se sont arrêtées dans le Parc Saint Martin pour y laisser des œufs cachés un peu partout. Les petits Neauphléens attendaient avec beaucoup d'impatience l'ouverture du parc.

Bien avant 11 heures, quelques têtes blondes, arrivant au fur et à mesure, commençaient, avant tous les autres, à scruter pour essayer d'apercevoir les œufs cachés. Certains ont même pu apercevoir "l'arbre à œufs".

Heureusement, nous avons "Notre Gardien du Parc" qui veillait avec un grand professionnalisme sur les œufs.

Lorsque le clocher a commencé à sonner les onze coups, les portes du parc se sont ouvertes pour les plus jeunes. Attention 3, 2, 1 PARTEZ.

"Tiens il y a en un à droite" "Et à gauche aussi" "Maman ici regarde" "Papa, j'en ai quatre".

On entendait les enfants crier de joie. Les plus petits avaient compris qu'il fallait mieux aller dans la partie gauche du parc, laissant les plus grands partir directement au fond. Quelques malins ont vite trouvé les cachettes et les paniers ont été remplis très rapidement. Nous avons pu voir les petits commencer à manger leurs œufs. A la fin de la chasse, les enfants ont joué dans le parc pendant que Papa et Maman discutent profitant du soleil qui nous a fait l'honneur d'être avec nous pendant cette superbe matinée.



Connaissez-vous l'origine de cette tradition ?

L'œuf de Pâques est un œuf spécialement décoré, le plus souvent comestible – auquel cas il est en sucre ou en chocolat – qui constitue le cadeau traditionnel offert le matin du dimanche de Pâques.

Dans le Kalevala, livre de la grande tradition finlandaise, le monde est né de l'œuf. La coutume de l'œuf de Pâques a été constatée chez les chrétiens coptes dès la fin du

déversent dans les jardins. Le lendemain, les enfants vont chercher les sucreries qui y sont dissimulées. Avant la démocratisation du chocolat, les œufs étaient naturels et décorés par les enfants. À l'œuf est associée la poule, qu'on trouve maintenant sous forme de statuette en chocolat. Les confiseries ne sont maintenant plus limitées, formellement, à la forme de l'œuf mais peuvent être de véritables sculptures de chocolat et de sucre et représentent parfois des personnages ou des objets qui n'ont aucun lien avec le modèle d'origine.

La « chasse aux œufs » est une tradition ancienne. Certaines communes organisent des chasses aux œufs pour les adultes le week-end de Pâques : dans un espace limité (en général un bois), il faut découvrir le maximum d'œufs avant une heure donnée. Tous les œufs ne se valent



X^e siècle. En France, les textes qui parlent de cette tradition concernent l'Alsace et remontent au XV^e siècle.

On a dit que Louis XIV faisait bénir de grandes corbeilles d'œufs dorés qu'il remettait aux courtisans et à son domestique. La tradition aurait fait du roi le destinataire du plus gros œuf du royaume.

Œufs de Pâques au chocolat

Il est cependant admis que l'origine des œufs de Pâques date de l'instauration du carême. L'Église interdit la consommation d'œufs pendant cette période de quarante jours. Il s'agissait donc à l'issue du jeûne de consommer les œufs qui s'étaient accumulés pendant le carême, en les mangeant normalement pour les plus récents et en les cuisant puis en les décorant pour les plus vieux.

Selon la tradition les cloches se taisent du Jeudi Saint jusqu'à Pâques car elles sont parties à Rome. Elles reviennent dans la nuit, chargées d'œufs en chocolat qu'elles



pas, et certains permettent de gagner des lots intéressants.

En Alsace, les œufs de Pâques sont apportés par le lièvre de Pâques (Osterhase). Il n'y a pas de cloches, très peu de poules mais beaucoup de lapins sous toutes les formes possibles et imaginables. (une légende en est à l'origine)

Une vieille femme sans argent pour acheter des œufs pour ses petits enfants décide alors d'en peindre. Elle les cache dans son jardin. Elle appelle ensuite les enfants et les invite à chercher leurs surprises. Tout à coup, un lapin saute d'un petit nid de brindilles où étaient les œufs. Un enfant crie tout émerveillé : « Le lapin a laissé des œufs peints pour notre surprise de Pâques ! ». À noter qu'en Bavière,

le lièvre est remplacé par un coq, en Thuringe c'est un renard, dans la région de Hanovre, c'est un coucou, au Tyrol c'est la poule et en Westphalie c'est le renard. Cette tradition du lapin apportant les œufs de Pâques à émigré au Brésil où elle est encore vivace.

Grand merci aux cloches et à l'année prochaine pour les œufs 2009.



LE CENTRE DE SOINS DE PREMIERE INTENTION

Qu'est ce que le centre de soins de première intention ?

Il s'agit d'un service de consultations non programmées (sans rendez vous), qui assure, en priorité, la prise en charge des urgences de type petites chirurgies (plaies...) et petites traumatologies (entorses, fractures...).

Il est situé dans les locaux du centre de santé de l'hôpital de Houdan et fonctionne avec des médecins généralistes et urgentistes.

A noter : le renouvellement d'ordonnance, le suivi des vaccinations, la délivrance des certificats d'aptitude... relèvent du médecin traitant.

Des équipements adaptés à la prise en charge des petites urgences

Ce service dispose d'un accès prioritaire aux équipements radiologiques de l'hôpital (radiologie standard et échographie).

De plus, il est équipé : d'une salle de plâtre d'une salle de suture et de surveillance des urgences

Les médecins ont la possibilité de pratiquer des ECG (électrocardiogramme)

Hospitalisations et transferts

Votre état peut nécessiter une hospitalisation :

- soit dans le service de médecine polyvalente de l'hôpital de Houdan,
- soit dans un autre établissement.

De même, en fonction de votre pathologie ou de votre état d'urgence, le médecin peut demander votre transfert sur un hôpital voisin adapté.

HORAIRES

Toute l'année (sauf jours fériés)

Du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00

Le samedi de 9h00 à 13h30

Hôpital local de Houdan

42 rue de Paris- 78550 HOUDAN

Tél: 01 30 46 97 27

LA FÊTE DE LA MUSIQUE 2008

Marc Leroy

Le samedi 21 juin, la Fête de la Musique effectuera un retour signalé à Neauphle après quelques années d'absence (rotation annuelle entre les villages voisins, malheureusement interrompue). Elle prend cette fois-ci une tournure originale, sous la forme d'une rencontre amicale et musicale (peut-être le début d'un jumelage !) entre deux excellentes chorales, en l'église Saint-Nicolas, à 18 heures. D'une part, la chorale mixte de la Cathédrale Saint-Louis de Versailles (une soixantaine d'adultes), bien connue à Neauphle et dans la région, dirigée par notre ami l'abbé Amaury Sartorius. De l'autre, la Maîtrise de la Cathédrale de Durham dans le nord-est de l'Angleterre (18 voix de garçons et 8 voix d'hommes), en résidence pour une semaine à Versailles, consacrée à une tournée à Paris et dans le grand Ouest parisien. Active depuis les environs de l'An Mil, cette formation (l'une des plus prestigieuses du Royaume-Uni) assure la vie musicale et liturgique quotidienne d'une immense cathédrale romane, au cœur d'une ville médiévale intacte dotée d'une université réputée (le tout inscrit au Patrimoine Mondial). Elle s'appuie sur une école sise à l'ombre de la cathédrale, assurant un enseignement musical et général de qualité, son rayonnement s'étendant bien au-delà de la ville et du pays d'origine, tant par ses disques et films que par ses tournées à l'étranger. Nous invitons tous les mélomanes de Neauphle et des environs à cette rencontre, manifestation gratuite exceptionnelle, honneur pour notre commune, occasion d'accueil et chance pour tous de découvrir une tradition musicale européenne, d'origine médiévale et toujours vivante.

<http://www.durhamcathedral.co.uk/>

AGENDA 2008

- 5 et 6 mai : visites du village destinées aux enfants de CM1 et CM2. Par Marc Leroy de 14h à 16h,
- 17 mai : Théâtre à 20h45 ASLC "Compagnie de l'Esperluette",
- 17 mai : Ecobus (ramassage des produits toxiques) de 14h à 17h sur le parking de la Maison du Jeu de Paume,
- 17 mai : Journée Portes Ouvertes à la Distillerie Grand Marnier - Place de l'Eglise,
- Samedi 24 et Dimanche 25 mai de 10h à 18h : Exposition Peinture des élèves, organisée par l'ASLC,
- Mardi 27 mai à 20h : Fête des Voisins organisée dans cinq quartiers du Village par le Comité des Fêtes,
- Jeudi 5 juin à 20h 30 en salle du conseil, réunion préparatoire aux deux ateliers sur le PLU : des 7 juin matin (Sud du village) et 14 juin matin (Nord du village)
- 7 juin : Fête du village à la MJP, sur le thème «Disco»
- 8 juin de 11h à 19h : Fête paroissiale des 5 communes organisée par l'ANEP sur le terrain de l'Eglise Saint Lin à Pontchartrain
- 14 juin : Théâtre enfants et adultes à 20h30 à l'ASLC
- 15 juin sur la place de la MJP : Brocante et Foire aux Greniers
- 21 juin : animation musicale (Jazz) sortie de l'école primaire : parents venez nombreux à 12h
- 21 juin : nous encourageons tous les musiciens-amateurs à venir se produire dans la journée sur la place du village
- 21 juin à 14 heures 30 (entrée libre) - ASLC Découvrir les activités de l'association au travers de représentations
- 21 juin : Fête de la musique : Concert à 18h en l'Eglise de Neauphle avec la Maîtrise de la cathédrale de Durham et les chœurs de la Cathédrale Saint-Louis de Versailles. Un ensemble exceptionnel de 100 personnes dans le chœur pour un concert qui fera date.
- 25 juin à 20h30 à la MJP : audition de fin d'année des élèves de musique (entrée libre)
- 14 juillet : un magnifique feu d'artifice et le bal populaire traditionnel

Réservez vos journées, vos soirées pour faire vivre le village avec le comité des Fêtes.

LE CARNET

NAISSANCES

- DEMAZURE Ambre, Joëlle, Ghislaine
Le Chesnay 78 14 janvier 2008
- DUMAS Clara, Marie-Juliette
Rambouillet 28 janvier 2008
- ABID Youcef
Le Chesnay 1^{er} février 2008
- TIJOU Elouan
Poissy 6 février 2008
- PHAM KIM LUONG Nathan
Rambouillet 6 février 2008
- BEAUMIER Manon
Versailles 29 février 2008
- LE CORPS Manon, Dorothée
Le Chesnay 6 mars 2008
- DOUCET Gabriel, Pierre, Gilbert
Versailles 7 mars 2008
- Da SILVA Inès, Charlotte
Versailles 16 mars 2008
- MACQUET Tom, José, Jean-Pierre
Le Chesnay 19 mars 2008

DÉCÈS

- Janine, Isabelle, Marie-Thérèse BRIAULT
veuve DE VRIES Jouars-Pontchartrain
1^{er} août 1926 5 février 2008
- Gisèle, Paule, Blanche SAISON veuve
JONAS Rambouillet
7 juillet 1918 22 février
- Raymond, André, Marie LE STER
Neauphle-le-Château
14 décembre 1931 - 8 février 2008
- Eric, Marcel NOLENT
Neauphle-le-Château
17 septembre 1955 - 12 février 2008

MARIAGE

- Elodie, Kristelle CADOR et Michel
MICCOLI le 5 avril 2008

REGARDS SUR NEAUPHLE-LE-CHÂTEAU

est une publication de la Mairie de Neauphle-le-Château - Directeur de la publication : Alain JUND

Conception et réalisation : Arc'ad+ 01 30 21 50 50 - Photo couverture : 2M Image